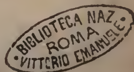
L'E GVET
DES BONS PERES
IESVITES, POVR ESPIER LES ACTIONS DES ROYS ET Princes Chrestiens, sous pretexte d'auancer la Religion Catholique Romaine, en faueur & aduancement de la maison d'Austriche.

OV

Se voyent les menees, complots, machinations, guerres, meurtres, bouleuersemens d'Estats & assaßinemens des Roys.



M. DC. XXI.

LE GVET DES BONS PERES IESVITES, POVR eſpier les actions des Roys & Princes Chreſtiens, ſous pretexte d'aduancer la Religion Catholique Romaine, en faueur & aduancement de la maiſon d'Auſtriche.

OV

Se voyẽt les menees, complots, machinations guerres, meurtres, bouleuerſemens d'Eſtats & aſſaßinemens des Roys.



Qve dirons-nous, Meſſieurs, des funeſtes effects des deſſeins exorbitans & attentats inſupportables d'vne pretenduë cinquieſme Monarchie vniuerſelle, incognuë au Prophette Daniel, & proiettée dés long temps au cerueau d'vne nation incompatible & fiere au poſſible; ſe deſcouurent non ſeulement en nos iours és Royaumes &

Prouinces, qui sont auiourd'huy le theâtre où se joüent tant de sanglantes tragedies : mais de tout temps se sont fait sentir aux regions & nations les plus esloignees. Car pour ne rien dire des menees & entreprinses d'icelles, pratiquees sur l'Affrique & l'Asie, sur les Mores, Arabes, Turcs, Perses, & Indiens Orientaux, partie ouuertement par armes, partie frauduleusemẽt par le ministere d'vne peste de Gens de ce siecle dernier, qui sous vn faux masque de pieté, respirent plus le monde que le ciel ; plus la region que la Religion, gastans cependant l'vne & l'autre, par l'infection de leur haleine : sauterelles montees de Puits de l'Abysme : fleaux de l'ire de Dieu : trompettes de sedition : Arbitres des vies & Couronnes des Roys, tant en leur doctrine qu'en leurs effects ; les plus pernicieux Emissaires & Ianissaires, non seulement de leur AGA ou GENERAL, mais aussi de ceste nouuelle Monarchie, leur vraye & vnique patrie. Et pour passer mesmes sous silence les enormes, & plus que barbares cruautez exercees à l'endroit des pauures Indiens Occidentaux

ou Americains; auſquels, & la Religion, & la memoire des Chreſtiens en a eſté renduë deteſtable. Ie vous toucheray ſeulement du bout du doigt les miſeres & calamitez extremes que la Chreſtienté a ſouffertes depuis quelques annees ſans diſtinction de Religion, & de parentage; voir les Eſtats Catholiques autãt ou plus que les autres, par l'orgueil inſupportable des Eſpagnolz Et pour commencer par les parties de l'Eſpagne meſmes, les Roys & Royaume de Portugal, ont-ils eſté eſpargnez pour auoir eſté Catholiques; Rien moins aux principaux dudit Royaume, qui tenoient pour la patrie & pour leur Prince naturel: l'Eſpagnol promit monts & merueilles pour ſe rendre, & luy vendre l'Eſtat. Quoy fait, il les fit priſonniers, & leur forma vn procez criminel ſous ce pretexte ſophiſtic: que s'ils le recognoiſſoient pour Roy legitime de Portugal, ils eſtoient rebelles? & par conſequent criminels de leze Majeſté, pour ne l'auoir recognu pluſtoſt, & ſans contradition. Si pour Prince eſtranger, qu'ils eſtoient traiſtes à leur propre patrie; & par conſequent puniſſable en ceſte quali-

té. Les Princes & Estats du Royaume d'Arragon, quel traittement en ont-ils receu: le Duc de Villa Hermosa, le Marquis de Fuentes & autres? C'est que pour auoir esté bons & loyaux patriotes, plusieurs d'eux ont perdu leurs testes, contre la foy promise. Que diray-je des Morisques & Granadins despoüillez de tous leurs biens depuis peu d'années, dechassez & barbarement massacrez à milliers, sous vn faux pretexte d'auoir esté soupçonnez de mes-creance & intelligence auec les estrangers: mais apres impetration solemnelle de grace & de pardon, d'vne faute long temps auparauant commise? Passons en Italie, & demandons en conscience aux Neapolitains, Milanois & autres, si en faueur de la Religion Catholique, ils ont senty ce ioug plus suportable.

Le Duc de Sauoye n'a-il pas experimenté en diuerses sortes combien vaut l'aune de ceste affinité? Car lors que ledit Duc eut espousé l'Infante d'Espagne, il luy bailla conseil de se saisir du Marquisat, faire la guerre (comme il fit) aux Roys Henry III. & Henry IIII. Prendre

Geneue pour en faire ſon Arſenac, où il fit tous ſes efforts: Eſchange de pays (& Paix faite auec le Roy Henry le Grand, & ceux de Berne & Geneue:) Il demenda à ſon beaupere, apres la mort de l'Infante ſa femme, le Milanois qui luy auoit eſté baillé pour doüaire, il luy fut refuſé, diſant, qu'il auoit tant & tant emprunté d'argent du Roy Philippes, pour ſoldoyer ſes armes qui auoyent eſté conſummee en France & deuant Geneue, qu'il ſe trouuoit redeuable de pluſieurs millions: que l'intereſt ſurpaſſoit le reuenu du Milanois. Et lors de la guerre que le Duc faiſoit au Mil anois, ne fit-il pas deſiſter monſieur de Nemours du ſeruice qu'il deuoit à ſon parent, monſieur de Sauuoye? le conſeillant de torner ſes armes contre ſon propre ſang: Et s'eſtant rendu dans l'armee de l'Eſpagnol luy offrant ſon ſeruice; lors il luy fut commendé d'aller dreſſer vn armee dans la Franche-Comté, puis vint fondre ſur la Sauoye du coſté de Geneue (y demendant paſſage, qu'on luy refuſa) eſperant enuayr tout le Geneuois & partie de la Sauoye (ſçachant bien qu'elle eſtoit ſans

armes) pour faire rebrofferle Duc & fecourir fon propre pays : mais il y trouua le Prince Major que le Duc fon pere y auoit enuoyé, & ny trouuant point d'armes, fut contrainct de recourir à fes voifins, qui luy baillerent fix mil moufquets & deux milles picques, lefquelles feruirent à refpoufer monfieur de Nemours, & mettre à neant fon armee. Les Venitiens on fanty ce que vaut ce voifinage: les autres Princes & Republiques d'Italie, ce que leur profite l'entremife en leurs differends, & affaires de celuy qui pretend eftre arbitre du monde: Les Grifons auffi bien que les Suiffes fe voyent à vn doigt prés de leur ruyne, non pas tant par ce preiudiciable fort de Fuentes, que par les diffentions internes femees au milieu d'eux; partie au moyen des Colleges, ou pluftoft Citadelles que les Iefuites y ont plantees; partie par les piftolles diftribuees par les Ambaffadeurs, & autres Miniftres de cefte cabale.

La France, à bon droict appellee Tres-Chreftienne, & fille aifnee de l'Eglife, à laquelle neantmoins (pour l'auoir efleuee, nourie & enrichie iufques à profufion)

fuſion) elle a rendu office pluſtoſt de mere que de fille, en âge & grandeur ſœur aiſnee, pour ne dire biſ-ayeule de l'Eſpagne, a elle eſté eſpargnee de ceſte ſienne fiere & hautaine cadette? certes rien moins: Tout au contraire, elle en a eſté traittee, non ſeulement en ſœur baſtarde, mais pluſtoſt en ſuppoſee eſtrangere, ou tout à fait ennemie; & le plus ſouuent, ou par inſtigation expreſſe, ou par approbation & conniuence de ceſte ſienne ingratte maraſtre de Rome. Teſmoin Naples, Milan, & ſur tout l'iniuſte detention de la Nauarre, continuee iuſqu'à ce iourd'huy, d'vn beau-pere enuers ſon gendre. Et qui veut particulierement ſçauoir ſes attentats cõtre la France meſme, à laquelle impudemment elle oſe diſputer la preſeãce; qu'il liſe ſeulemẽt les vies & hiſtoires de François I. Henry II. François II. Charles IX. Henry III. & du feu Roy Henry le Grand d'immortelle memoire, traiſtreuſement tué au mileu des ſiens, de meſme que ſon predeceſſeur; deſcrites, tant par des Catholiques que par d'autres, qui viuoient lors, & depuis: il y trouuera d'vn coſté mille pratiques, cõplots, perfidies, & deſloyautez deteſtables, de

ceste impiteuse sœur, pour supprimer son aisnee; quoy que tres-estroittement liee à icelle, & de religion & de parentage. De l'autre, autant de tesmoignages du secours admirables de Dieu, autant de candeur & de valeur des bons François d'vne & d'autre religion, autant de compassion & d'assistãce des Roys Royne, Electeurs, Princes & Estats, amis & alliez, pour la pluspart de la religion, qu'on appelle des Protestans. De sorte que tous bons patriotes & vrais François, bien que Catholiques, aduoüent volontairement, & en leurs ames, & en leurs escrits, que depuis que le monde est diuisé en diuerses opinions pour la religion, le mal qu'ils ont senty est quasi tousiours venu de gens faisans profession de la Catholique Romaine, qui sous vn faux masque de deuotion, pour exterminer les heretiques ont plus endommagé l'Estat, que non pas ceux de religion contraire : sur tout lors que le feu Roy d'Espagne se croyant du tout asseuré de la possession de la France, appelloit la ville capitale du Royaume, *Sa bonne ville de Paris*. Passõs la mer, & voyõs si elle a guaranty l'Angleterre de ces orages Castillãs. Le mariage du Roy Philippe

d'Eſpagne auec la Royne Marie d'Angleterre, qu'a-il enfanté que troubles, cruautez, perſecutions, entrepriſes, & vn nombre infini de calamitez, voire le danger eminent d'vne ruine entiere de ce floriſſant Eſtat, diuertie par la prouidence de Dieu, & par la ſage conduite & renommée victoire de ceſte genereuſe Royne Elizabeth, obſeruée l'an 1588. ſur ceſte ſuperbe & effroyable flotte Eſpagnole, qui d'vne arrogance & outre cuidence nompareille ſe nommoit l'Inuincible, & ſe tenoit ſi aſſeurée d'emporter l'Angleterre, qu'auant que partir d'Eſpagne elle en faiſoit deſia les partages. Et qui eſt celuy qui doute que tant d'entrepriſes faites ſur la vie & perſonne du Roy de la Grand' Bretagne, ne procedent d'vne meſme ſource, veu que l'Irlande meſme n'a peu eſtre exempte de ces pratiques & corruptions? Que dirõs nous de ces nobles Prouinces du Pays-bas, le vray theatre des tyrãnies, perſecutions, deſloiautez, violements de la foy promiſe, ſubuerſions des loix & priuileges? Quels en ont eſté les effects? vn trop tard repentir aues la courte honte & grande ignominie de l'Eſpagnol, à la loüange & gloire immortelle de la plus

fleuriſſante partie deſdites Prouinces, qui en deſpit de ſon orgueil, par l'aſſiſtance de Dieu & de leurs bons amis, ſe ſont mis hors de page, & ſe maintiennent par ſa propre renonciation en Eſtats libres & Souuerains?

Or n'eſt-ce pas dans ce grand & auguſte Eſtat d'Allemagne, patrie & pays originaire du Roy d'Eſpagne, & de ſa maiſon d'Auſtriche, & dans les Royaumes & Prouinces de l'Empire, que depuis quelques annees, & encores à preſent ceſte affectée Monarchie, nourrit ſes eſperances, & ioué tout ouuertement la farce de ſes ambitieux deſſeins. Et ce partie par les abominables pratiques des Ieſuites: partie par la force des armes, pluſtoſt deſguiſees & trompeuſes que genereuſes, au grand preiudice, & contre l'expreſſe teneur des conſtitutions Imperiales, & des loix fondamẽtales de ce grand Eſtat, ſous le faux pretexte du nom, & de l'authorité empruntée des Empereurs, depuis qu'ils ont eſté choiſis de la maiſon d'Auſtriche; laquelle par le maquerellage des Ieſuites s'eſt aujourd'huy entierement ſouſmiſe à l'Eſpagne, comme ne retenant plus rien de ſon ancienne liberté & integrité Ger-

manique. Car pour paſſer ſous ſilence le meſpris du public (auquel ladite maiſon a depuis pluſieurs annees fort peu contribué, ou comme rien du tout,) l'inegalité de la iuſtice, & le grand abus des contributions des Eſtats de l'Empire, accordees pour la manutention de la iuſtice, & pour la deffenſe de la patrie, mais employees depuis quelques anneee en faueur des ennemis ouuerts, & pour la propre ruyne de l'Empire, & des plus grands Princes, villes & Eſtats d'iceluy. Qui eſt-ce qui ignore les brigues & menees des Ieſuites & Eſpagnols, qui ſe font auiourd'huy en faueur de la maiſon d'Auſtriche; & par conſequent de leur chef d'Eſpagne, preſque en tous les Archeueſchez, Eueſchez, Eſtats & benefices dépendant de l'Empire, meſme qui ſont encores és mains de Catholiques? Et qui eſt-ce qui ne void d'autre coſté l'inuaſion ouuerte, auſſi bien que l'vſurpation tyrannique de l'Empire, par les occurrences des pays de Iuliers & de Cleues, par l'ocupation du Rhin, des villes Imperiales d'Aix, de Vveſel, & d'autres, qu'il n'euſt point laiſſees en arriere, ſi la valeur & promptitude de monſieur le Prince d'Orange ne l'euſt preue-

nu? Villes qu'il détient encores, auſſi bien apres la mort, comme durant la vie de l'Empereur, duquel il auoit fauſſement emprunté le nom; le tout aux yeux, à la barbe & ignominie, non ſeulement de tous les Electeurs, Princes & Eſtats de l'Empire, comme les plus intereſſez: mais auſſi des grands Roys de France & de la Grand' Bretagne, & des Prouinces vnies & libres du Pays-bas, deſquels tout enſemble, & de leur entremiſe & negociations, il n'a fait que ſe rire & moquer, ayant honteuſement eludé le Traitté de Santen? Que diray-je de l'Auſtriche, pays originaire & hereditaire de ceſte maiſon, & des Prouinces voiſines de Styrie & Carinthie? Item, du Royaume de Hongrie, honteuſement & dangereuſement abandonné, & expoſé aux hazards de la fortune, apres auoir veu ſes frontieres & places fortes entieremẽt deſgarnies d'hommes, de munitions & artilleries deſtinees contre l'ennemy cõmun du nom Chreſtien? mais employees pour la ruyne de la Couronne de Boheme, principal membre du S. Empire, & de ces belles Prouinces de Morauie, Sileſie & Luſace, qui en dépendent. Certes par tout des cruautez, per-

fidies & desloyautez si excessiues, que ceux dudit pays d'Austriche mesmes, publient qu'on ne leur a gardé ne foy ne loy, ny promesse quelconque, principalement depuis que ces Prouinces, & sur tout celle du Royaume de Boheme ont à bon droit refusé d'entretenit vne guerre dangereuse & non necessaire en faueur de l'Archiduc Maximilian, frere des Empereurs Rodolphe & Matthias, pretendant pour lors sur le Royaume de Pologne, contre le Roy d'auiourd'huy, & la plus part des Estats dudit Royaume, qui pour le present en doiuent auoir souuenance. Entreprise qui ne tendoit aussi qu'à l'agrandissement de la maison d'Austriche; & par consequent de la Monarchie Espagnolle, laquelle voyãt qu'elle ne pouuoit en tous ses desseins jouyr absolument dudit Royaume de Boheme & desdites Prouinces à sa poste, a tasché non seulement de leur oster leurs priuileges & franchises tres-anciennes, mais aussi de les reduire auec le temps immediatement sous le ioug de l'Espagnol: comme des-apresent, bien que clandestinement elle a fait par traitté & accord expres. Ce que vous verrez plus clairemãt par l'escrit que ie vous enuoye,

quieſt vn dénombrement des plus importantes raiſons qui nous ont portez, & comme contraints de depoſer Ferdinand d'Auſtriche, & de ietter les yeux ſur le Prince Electeur Palatin, pluſtoſt que ſur pas vn de ſes concurens ; bien que tous doüez de qualitez & dignitez tres-grandes & tres-conuenables pour eſtre apellé & receus à celle du Roy de Boheme, afin qu'vn chacun voye qu'vn ſi notable changement n'a eſté fait ſans cauſes tres-vrgentes, ny ſans y auoir eſté comme contrainɛts pour ſauuer noſtre tres-chere patrie du naufrage : nous contenans neantmoins en toute ceſte procedure, dans les termes ſacrez des loix fondamentales de noſtre Royaume, auquel la liberté de nos ſuffrages tient lieu de loy ſalique, qui ne peut eſtre violée ſans vne ſubuerſion entiere de l'Eſtat; laquelle tous bons patriotes, & ſpecialemẽt ceux qui ont vocation dans iceluy: comme parmy nous, les principaux Officiers de la Couronne, & les Eſtats du Royaume, legitimement aſſemblez, doiuent preuenir & empeſcher de tout leur pouuoit que la maiſon d'Auſtriche ny entre.

Raiſons

RAISONS POVRQVOY les Estats du Royaume de Boheme, & Prouinces incorporees, ont fondé l'election du Roy Frideric, Prince Electeur Palatin.

LA Nomination ou election d'vn Roy de Boheme requiert vne bonne & meure deliberation, mais l'affaire n'est pas du tout si difficile, cõme la resolution de le deposer : Car celle-cy estant le fondement de celle-là, requiert vne forte & solide iustification, là où l'election suit comme vne consequense necessaire, l'abdication laquelle estant faite, l'autre s'en rend d'autant plus aisée, pourueu que d'vn costé l'on ne s'amuse point à la recerche d'vne perfection absoluë, laquelle ne se trouue point au monde, & que de l'autre despoüillãt toute passion particuliere, l'on se fonde purement sur les raisons solides des aduis & rapports bien esclaircis. Or est-il qu'il y a certaines qualitez si necessaires pour l'election d'vn Roy de Boheme, que là où elles ne se rencontrent point vn bon & fidele patriote ne peut

porter ses sentiments ou inclinations.

I. Le premier est, que le Prince qui doit regner sur nous, ne soit entaché d'aucune de ces extremitez, pour lesquelles nous auons reietté Ferdinand; c'est à dire qu'il obserue vne iuste esgalité pour ce qui est de la Religion, sans estre plus particulierement enclin à haine, ou a faueur enuers les vns que les autres. Que pour le gouuernement de cest Estat, il ne depende ny de ses propres Conseillers, ny des estrangers, ains qu'il se conduise par le Conseil, des Estats des Prouinces, & Officiers de la Couronne, suiuant les Loix d'icelle: qu'il ne soit point enclain à precipitation ny opiniastreté: qu'il regle ses Coustumes & celles de sa maison selon les priuileges & constitutions du Royaume.

II. Qu'auec reputation il ayme & fauorise les Estats.

III. Qu'en temps de paix & de guerre, il puisse vtilement & commodement assister son Royaume.

IIII. Qu'il ne soit dangereux & nuisible aux amis & cõfederés de la Couronne.

Or eſt-il qu'en ceſte Election ſe ſont rencontré cinq Princes, à ſçauoir le Roy de Dannemarck, le Prince Electeur Palatin, Saxe, Sauoye, & Betelen Gabor. Chacun de ces Princes eſt doüé de grandes vertus, & a ſes merites particuliers, & qualitez dignes de loüanges. Mais en ceſt endroit il ſe trouue vne diſparité, laquelle vn chacun de ſon propre iugement pourroit diſcerner auec l'honneur & le reſpect requis enuers de ſi grands Princes.

Et d'autant que les comparaiſons ſont odieuſes, & que la pluſ-part des grands n'aiment point que l'on parle trop librement d'eux & de leurs affaires, remettant le tout à la diſcretion d'vn chacun. Il ſuffira de toucher icy ſuccinctement & ſans ofencer perſõne, les cauſes pour leſquelles ledit Prince Electeur a eſté iugé tres-capable, pour la manutention de ceſte Couronne, & de l'Eſtat preſent des affaires publiques: Car iceluy, bien que Prince encor' ieune de vingt-trois ans, eſt neantmoins d'vn eſprit vif, & d'vn iugement ſolide, bien & vertueuſement nourry dés ſon enfance, touſiours eſleué prés

de grands perſõnages experimentez aux affaires de guerre & d'Eſtat, accouſtumé à deſbonnaireté, & ſe formera plus aiſément aux Couſtumes de ce Royaume, que s'il eſtoit plus aagé. Ioinct que Dieu ne departit pas touſiours ſa ſapience ſelon la meſure des annees, mais ſelon qu'en ſa crainte on la luy demande; ainſi que nous voyons & experimentons tous les iours. En ſes actions il eſt moderé, vertueux, courageux, en ſon parler aduiſé & veritable, gracieux à vn chacun; à la cognoiſſance de diuerſes langues, tient vne Cour ſplendide & magnifique. Eſt amateur & fauteur de la Nobleſſe, receuant neantmoins auſſi à ſon ſeruice, en ſon Conſeil & autres charges, gens de condition inferieurs ſelon la capacité d'vn chacun. Il eſt recognoiſſant enuers les ſiens qui le meritent; domine diſcretement, s'eſtudie d'auoir à ſon ſeruice des perſonnes notables; tient vn Cõſeil bien reiglé; aſſiſte & ſe trouue volontiers aux deliberations; prend garde exactement aux aduis & opinions de ceux de ſon Conſeil; eſt fort eſtimé de ſa viuacité és affaires & conſultations d'importance, aime d'eſtre

bien informé, eſt tres-affectionné au public, pour lequel il s'employe ſerieuſemẽt auec labeur & peine; ſecourable aux perſecutez & oppreſſez, vigilant, ſoigneux, preſt, reſolu, aimé de ſes ſubiects, paiſible & bien d'accord auec ſes voiſins de quelque religion ou qualité qu'ils ſoyent, & reſpecté d'eux: Et encores qu'il ſoit de la Religiõ, ſi eſt-ce qu'en ſes terres & Eſtats, on n'eſt aucunement moleſté ny inquieté pour la religion: De ſorte qu'vn chacun qui au reſte ſe comporte en homme de bien, y peut viure en toute ſeureté & tranquilité.

L'on ne s'eſt pas apperceu d'aucune precipitation ou opiniaſtreté en ce Prince; vices aujourd'huy par trop communs aux grands, & qui ſouuent cauſent beaucoup de mal auec ceux de ſa maiſon Palatine, comme le Duc de Bauieres & autres: Il entretient bonne correſpondance & amitié, & pour tout cela ne cede rien de çe qui luy appartient de droict, ou bien au public.

Ledit Roy bien que Prince encores ieune, & fort gracieux à vn chacun, ne demonſtre neantmoins aucune legereté ny

impetuosité en ses actions, ny qu'il soit porté d'aucun desir ou appetit desordonné à l'excez des viandes ou breuuages, à l'auarice, prodigalité, ou aucune autre chose contraire à la reputation & dignité d'vn si grand Prince.

La grande & notable assistance que la Courône de Boheme se doit promettre de ce Prince, se peut aysement iuger par la cognoissance que nous auons tous de ses affaires, qui sont en tres bon Estat. Car non seulement il n'est point endebté; & par consequent peut faire espargne de son reuenu, mais aussi de ce qu'il a le Roy de la grand' Bretagne pour beau-pere. Le Roy de Dannemarck, & le Prince Electeur de Brandebourg pour proches parens & bons amis, aussi bien que le Roy de Suede, le Roy de France pour ancien alié, à la Courône duquel la maison Palatine a rendu en diuerses occasions (& depuis fort long temps, mais specialement à la maison de Bourbon, & mesmes au feu Roy Henry le Grand) de tres-notables & signalez seruices. Les principaux Princes & Estats de l'Empire pour associez & parens. Le Prince d'Orange & le Duc de

Boüillon pour oncles. Les Eſtats des Prouinces libres du Pays bas pour confederés,les villes Maritimes & Anſeatiques de meſme, Veniſe, Sauoye, & les Suiſſes pour bons amis. Le Prince de Tranſyluanie pour confederé, il s'entretient auec Saxe & Bauieres, eſt reſpecté de Mayēce & autres Princes voiſins, de ſorte que moyennant l'ayde de Dieu, ſa prudence & puiſſance, il eſt à eſperer que la Couronne de Boheme recouurera en vn inſtant ſans grande peine ny fraiz la paix tant deſiree, & pourra auec reputation & facilité ſe conſeruer ce precieux treſor contre toute violence & pratique ennemie.

FIN.

